

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 24 Juin 2021

Question n°15

Autorisation de signature pour le recours à des services civiques

L'an deux mille vingt-et-un, le **24 Juin** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 18 Juin 2021.

16 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTEIN, Jacky CHIPAUX, Arnaud DOYEN, Patrick MIESCH, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, François BRESSON, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Gilles GROSJEAN.

Avaient donné procuration : Eric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Luc SENGLER à Patrick MIESCH, Yves TESTON à François BRESSON, Maxime BELTZUNG à Hervé UHLEN

Etaient Excusés : Serge MARLOT, Maurice COURTOIS, Eric BOILLETOT, Benoît CORNU.

Etaient Absent : Elisabeth WILLEMAIN, Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Jean-Louis SALORT, Patrick CARDOT

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDERHUEBER

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 18 Juin 2021

Date d'affichage : 02 Juillet 2021



DELIBERATION

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le SMICTOM accueille 3 services civiques pour des missions visant à contribuer à la sensibilisation des bonnes pratiques en matière de tri, de réduction des déchets et participer à la création / gestion d'une bricothèque / bar à livres.

Les contrats actuels prendront fin pour l'un au 30/06/2021 et pour les 2 autres emplois civiques le 31/08/2021.

Grâce à la présence de ces derniers, une campagne de communication sur le tri des déchets a pu être réalisée. En parallèle, 2 zones de gratuité ont été ouvertes à la déchèterie d'Etueffont.

Les résultats sont plus que satisfaisants et il paraît nécessaire de poursuivre les actions initiées.

Aussi, le SMICTOM souhaiterait avoir, à nouveau recours à 2 services civiques, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les mêmes missions qu'actuellement et dans les mêmes conditions.

Les conditions sont les suivantes :

Le service civique s'adresse à toutes les collectivités et leurs groupements : villes, intercommunalités, départements, régions...

C'est un **outil au service de la jeunesse des territoires** pour favoriser le ciment social, les expériences de vie collective, le rapprochement des citoyens et mettre le pied à l'étrier aux jeunes en perte de repères...

... tout **en contribuant aux politiques publiques** : lien social dans les quartiers, solidarités intergénérationnelles, accès à la culture, lutte contre la fracture numérique, protection de l'environnement et gestes éco-citoyens, lutte contre les violences sportives, mobilité internationale...

Il s'agit d'une relation gagnant - gagnant - gagnant

Les volontaires seraient mis à disposition du SMICTOM par le Centre régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Bourgogne-Franche-Comté...

Le CRIJ FC est membre du réseau national Information Jeunesse.

Le réseau Information Jeunesse accueille tous les jeunes pour les informer et leur offrir des services pratiques et adaptés à leurs besoins en constante évolution : sur les études, l'orientation, la formation, l'emploi, l'insertion, les aides aux projets, la prévention, l'engagement, le logement, la santé, la mobilité, les loisirs, les sports ... Il contribue ainsi à l'autonomie et à la citoyenneté des jeunes.

Fédérés au sein de l'UNIJ (Union Nationale de l'Information Jeunesse) et coordonnées sur le plan national par le CIDJ (Centre d'Information Documentation Jeunesse), les 1500 structures de proximité du réseau sont réparties sur tout le territoire français, en milieu rural et urbain (CRIJ, CIJ, BIJ ou PIJ). Elles proposent au quotidien, en étroite relation avec les partenaires locaux, des réponses adaptées et personnalisées aux questions des jeunes.

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de 473,04 euros net par mois quelle que soit la durée hebdomadaire du contrat.
En plus de ces 473,04 euros, le volontaire peut percevoir une bourse de 107,68 euros si :

- bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA ;

- titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

Enfin, les organismes d'accueil (SMICTOM dans le cas présent) devront verser une prestation nécessaire à la subsistance, l'équipement, l'hébergement ou au transport. Elle peut être servie en nature, au travers notamment de l'allocation de titre-repas, ou en espèces. Le montant minimal mensuel de cette prestation est fixé à 107,58 euros.

Soit, pour le SMICTOM, un budget total de 2 services civiques * 8 mois * 107.58 = 1721,28 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à faire appel à des emplois civiques en conventionnant avec le CRIJ Bourgogne Franche-Comté,
- d'autoriser le Président à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération (signature des conventions ...)
- d'autoriser le Président à déposer tous les dossiers de demandes d'aides pour le recours à des emplois civiques notamment auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
- d'autoriser le Président à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation complémentaire par virement bancaire d'un montant de 107,58 € par mois par service civique pour la prise en charge des frais d'alimentation et de transport des services civiques

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président
P. MICHEL
Syndicat Mixte Intercommunal
Zone
Sous Vosgrues

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 02 juillet 2021

28 Jun 2021